



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**UNIVERSITÉ  
TOULOUSE III**  
PAUL SABATIER

**Election d'un représentant pour siéger au  
Sénat académique de l'Université de  
Toulouse.**

**Conseil académique du 1<sup>er</sup> octobre 2024**

**Délibération 2024/10/CAC-05**

**LE CONSEIL ACADÉMIQUE,**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;*

*Vu le décret n° 2022-1537 du 8 décembre 2022 relatif à la communauté d'universités et établissements « Université de Toulouse »*

*Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment l'article 45 ;*

*Considérant qu'un siège est vacant au sein du collège A ;*

*Considérant que le représentant est élu par et parmi ses pairs au sein du Conseil académique ;*

*Considérant la candidature d'Estelle ESPINOS-PARROU ;*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**- DÉSIGNE Madame Estelle ESPINOS-PARROU pour siéger au sein du collège A du Sénat académique de l'Université de Toulouse pour la durée de son mandat au sein du Conseil académique de l'Université de Toulouse III – Paul Sabatier.**

Date de transmission à la Rectrice de Région  
académique et publication :  
..... **8 octobre 2024** .....

Toulouse, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

La Présidente de l'université Toulouse III –

Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres dans le collège A : 21

Nombre de membres présents ou représentés : 16

Nombre de voix favorables : 16

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0